

Les indicateurs ONEMA

Ces indicateurs ont été définis par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) dans le cadre de la création de l'observatoire sur les performances des services publics d'eau afin de permettre la constitution d'une base de données homogène pour la comparaison de la performance des services.

Indicateurs inscrits dans les services	Ensemble SDeau50		Valeur par service	
	minimum	maximum	minimum	maximum
D 101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis – service de production	232 571	115 263	242	21377
D 101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis – service de distribution	134 571		242	
D 102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ année 2018 (€/m ³)	2,74 €	3,91 €	1,39 €	
D 151.0 Délai maximum d'ouverture de branchements défini par le service		3	1	
P 101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,7 %	100 %	92 %	
P 102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,7 %	100 %	97 %	
P 103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101,5	120	55	
P 104.3 Rendement du réseau	86 %	99 %	44 %	
<i>Rendement primaire du réseau de distribution (hors vente en gros) : 81,1 %</i>				
P 105.3 Indice linéaire des volumes non complis [m ³ /km/jour]	0,98	4,4	0,2	
P 106.3 Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,84	4,6	0,2	
P 107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,30 %	2,13 %	0 %	
P 108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	91 %	100 %	40 %	
P 109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	1275,26 €	476 €	0 €	
P 154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,2 %	4,02 %	0,36 %	
P 151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [Nombre d'interruptions de services non programmées pour 1000 abonnés]	2,4	16,5	0	
P 152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		100 %	95 %	
P 155.1 Taux de réclamations [Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés]	0,48	7,4	0	
P 153.2 Durée d'extinction de la dette	5,6 ans			

* le suivi des indicateurs est décliné par secteur d'exploitation



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE
110 Rue de la Liberté – CS 40108 – 50000 SAINT-LO – Tél. : 02 33 57 40 16 – Fax : 02 33 56 39 72

LES CHIFFRES CLÉS ANNÉE 2018



Extrait du rapport annuel du président sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable

COMPÉTENCES

DES COMPÉTENCES DÉFINIES

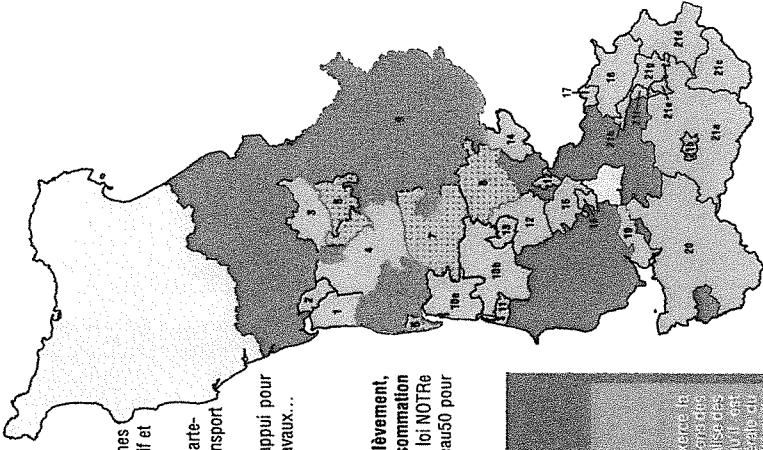
Gestion durable de la ressource en eau : animation des démarches « Aire d'Alimentation de Captages », recherche en eau, suivi quantitatif et qualitatif de la ressource.

Sécurisation de la production d'eau potable : portage du schéma départemental d'alimentation en eau potable, maîtrise d'ouvrage et gestion du transport d'eau en gros.

Assistance technique : études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l'engagement de prestations, pour l'élaboration de programmes de travaux...
Veille technique et juridique.

UNE COMPÉTENCE À LA CARTE

Production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine : compétence exercée depuis le 31 décembre 2016, suite à la loi NOTRe (création de Conseils Locaux de l'Eau Potable [CLEP] au sein du SDeau50 pour la préservation d'une gestion locale et de proximité.



- 1 - CLEP Cotentin-Pru
- 2 - CLEP Lezay
- 3 - CLEP Avranches
- 4 - CLEP Saint-Sauveur-Saint-Martin
- 5 - CLEP Tilly
- 6 - CLEP Avranches Est
- 7 - CLEP Avranches Ouest
- 8 - CLEP Avranches Nord
- 9 - CLEP Avranches Sud
- 10 - CLEP Avranches Centre
- 11 - CLEP Avranches Nord-Ouest
- 12 - CLEP Avranches Nord-Est
- 13 - CLEP Avranches Sud-Est
- 14 - CLEP Avranches Sud-Ouest
- 15 - CLEP Avranches Nord-Centre
- 16 - CLEP Avranches Centre-Ouest
- 17 - CLEP Avranches Centre-Sud
- 18 - CLEP Avranches Centre-Nord
- 19 - CLEP Avranches Centre-Est
- 20 - CLEP Avranches Centre-Sud-Est
- 21 - CLEP Avranches Centre-Sud-Ouest

SDeau50 - Compétences générales et à la carte

- SDeau50 - Achèvent à la compétence générale et à la carte (producteur et/ou distributeur CLEP)
- Collectivité sous convention avec le SDeau50
- Non rattaché au SDeau50

Une organisation basée sur un principe : POUSSER GLOBALEMENT AGIR LOCALEMENT

Une politique d'ensemble et des engagements à échelle

Mettre en œuvre les actions liées aux compétences obligatoires. Exercer la compétence producteur/distributeur par engagement de producteurs et distributeurs CLEP. Établir et valider les budgets des collectivités compétentes. Organiser des compétences humaines, matérielles, financières et techniques qui ont pour objectif de mutualiser et être efficaces. Définir la politique de partage de compétences et d'ambitions dans le domaine de l'eau potable et de la distribution départementale.

ECHELON DÉPARTEMENTAL
Comité syndical = ECHELON DÉCISIONNEL

ECHELON LOCAL
Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) = ECHELON OPÉRATIONNEL

Pour la compétence producteur / distribution
GESTION DE PROXIMITÉ

Gérer quotidiennement le service d'eau potable relevant de son aire géographique avec les moyens techniques et humains qui lui sont dédiés. Établir les programmes d'investissements annuels et biennaux. Élaborer le projet de budget et définir le tarif de l'eau potable du service. Élaborer et voter les budgets des collectivités compétentes. Encadrer et suivre les travaux réalisés par le maître du CLEP. Proposer le mode de gestion souhaité. Assurer la tenue des usages.

Production et distribution d'eau

Depuis le 31/12/2016, 36 collectivités ont transféré la totalité de leurs compétences « eau potable » au SDeau50. Elles ont constitué 22 Conseils Locaux de l'Eau Potable (CLEP) au sein du SDeau50 pour assurer l'exercice de la compétence « production et/ou distribution ». En 2018, le SDeau50 assure la production et la distribution de l'eau potable sur un territoire représentant 40% du département de la Manche.

MAÎTRE D'OUVRAGE



- Investissements
- Tarifs
- Stratégie
- Objectifs d'exploitation
- Contrôle des exploitants

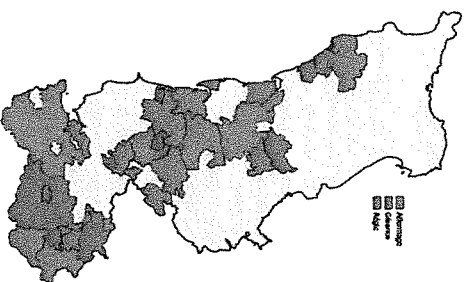
EXPLOITANTS

pour le compte du SDeau50



- Exploitation technique
- Entretien
- Renouvellement contractuel
- Facturation et gestion clientèle

MODE DE GESTION



15 contrats d'affermage
9 marchés de prestation
6 services exploités par la régie du SDeau50

La Régie d'exploitation du SDeau50

Créée conformément à la réglementation en vigueur, la Régie a obtenu le statut de SDeau50, régime autonome financier du SDeau50, regroupant l'ensemble des services historiques exploités en Régie avant le transfert de compétence. Elle a pour objet de mutualiser les moyens et d'assurer la professionnalisation du service.

Comme tout le cas pour l'ensemble des services du SDeau50, l'organisation mise en place pour la Régie repose sur des structures locales bénéficiant d'un appui départemental.

La Régie dispose de quatre sites d'entretien des usagers : Montain sur Mer, Saint Aubin de Carreghat, Saint-Sauveur Kerdelin, Saint-Sébastien-de-Paule.

Conseil d'exploitation de la Régie

Il est composé de 11 élus et de 3 représentants des associations de consommateurs (ADCV, Familles Rurales, UFCV, Que Choisir).

Conformément aux statuts de la Régie, à qui sont financés les SDeau50, il a pour mission de contrôler la gestion de la Régie et de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation de la Régie, à son budget.

Le conseil de la Régie est réuni trois fois en 2018.

Ressources en eau

62 captages en eau souterraine
10 prises d'eau superficielle

Production d'eau potable

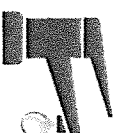
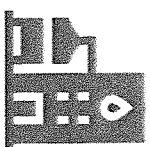
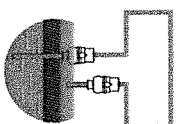
12,7 millions m³ d'eau produite par le SDeau50 en 2018

Stockage

Capacité de stockage 55 000 m³
Ouvrages de stockage 124 dont 51 réservoirs sur tour

Volume d'eau consommé

7,8 millions m³ d'eau potable sur le SDeau50 en 2018
86 % de rendement du réseau



Prélèvement

12,8 millions m³ d'eau prélevée en 2018 dont 80 % en eau souterraine et 40 % en eau de surface

Transfert

9,5 millions m³ d'eau distribuée sur le SDeau50
3,2 millions m³ d'eau exportée vers les autres collectivités

Distribution

Réseaux 5 885 km de canalisations
79 987 abonnés

Les chiffres clés de la Régie

La régie d'exploitation concerne 39% de la production d'eau potable du SDeau50 et 47% des abonnés desservis par le SDeau50.

- 20 ouvrages de prélèvement
- 11 stations de traitement
- 3,1 millions m³ produits
- 48 ouvrages de stockage
- 1 700 km de réseau
- 25 000 abonnés
- 33 agents

Actions menées par la Régie

Depuis 2018, la Régie est dotée d'un budget individualisé permettant d'identifier ses coûts.

La mise en place d'un logiciel de gestion et de facturation abonnés a été effectuée en janvier 2019, après avis du conseil d'exploitation de la Régie et de la commission consultative des services publics du SDeau50. La qualité du service a été améliorée. Les équipements permettant la relève des compteurs sont développés en parallèle.

Une mise à jour du règlement du service a été effectuée en janvier 2019, après avis du conseil d'exploitation de la Régie et de la commission consultative des services publics du SDeau50.

En 2018, le document unique d'évaluation des risques a été élaboré et l'ensemble du personnel de la Régie.